COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT
ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET ABROGATION DES CARTES COMMUNALES DES COMMUNES DE BOUSIGNIES ET RUMEGIES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH) en date du 28/08/2019 a été prescrite l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la CAPH et l'abrogation des cartes communales des communes de Bousignies et Rumegies.

Le projet de PLUI arrêté vise à élaborer, comme le préconise la loi ALUR, un seul et unique document de planification à l'échelle du territoire de l'Agglomération constituée, à la date de prise de compétence, de 46 communes. Ce document fait l'objet d'une évaluation environnementale.

L'abrogation des cartes communales des communes de Bousignies et Rumegies vise à mettre fin à l'application de ces documents dans la perspective de l'entrée en vigueur du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

L'enquête publique se déroulera **du 30 septembre au 30 octobre 2019** inclus, soit 31 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé au siège de la CAPH, Site Minier de Wallers-Arenberg, rue Michel Rondet 59135 Wallers-Arenberg, où toute personne pourra consulter le dossier aux heures habituelles d'ouverture au public : de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.
L'abrogation des cartes communales sera prononcée par délibération du Conseil Communautaire puis par arrêté préfectoral.

Un exemplaire papier du dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au siège de l'enquête. Par ailleurs, le public pourra prendre connaissance du dossier en version numérique et du plan de zonage au format papier à l'échelle 1/5000 pendant toute la durée de l'enquête dans chacune des mairies des 46 communes concernées, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le dossier est également consultable et téléchargeable intégralement sur le site internet suivant : **https://www.registredemat.fr/plui-caph**

Le dossier de PLUi comporte une évaluation environnementale et un résumé non technique dans son rapport de présentation. L'avis de la Mission Régionale de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

Le public est invité à déposer ses observations, suggestions et propositions soit :

- sur l'un des registres d'enquête ouverts dans chaque mairie des communes concernées et au siège de l'enquête,
- en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'Enquête au siège de l'enquête
- sur le registre numérique ouvert sur le site **https://www.registredemat.fr/plui-caph**
- à l'adresse de courrier électronique **plui-caph@registredemat.fr**

Les observations numériques seront enregistrées du lundi 30 septembre 9h au mercredi 30 octobre 17h.

La commission d'enquête est composée comme suit : Président : Monsieur René BOLLE, retraité. Membres titulaires : Madame Josiane BROUET, clerc de notaire, retraitée et Monsieur Jean Michel LY SIN CHENG, conseiller en formation au GRETA, retraité.
La Commission d'Enquête, représentée par l'un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public au siège de l'enquête et dans les communes membres désignées comme lieux d'enquête aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu	Jour	Horaire
Wallers-Arenberg	Siège de la CAPH	lundi 30 septembre	9h à 12h
Wasnes-au-Bac	Mairie	jeudi 3 octobre	14h à 17h
Rumegies	Mairie	samedi 5 octobre	9h à 12h
Sars-et-Rosières	Mairie	lundi 7 octobre	15h à 18h
Haspres	Mairie	lundi 7 octobre	9h à 12h
La Sentinelle	Mairie	mercredi 9 octobre	9h à 12h
Bouchain	Mairie	mercredi 9 octobre	14h à 17h
Mortagne	Mairie	vendredi 11 octobre	9h à 12h
Douchy-les-Mines	Mairie	vendredi 11 octobre	15h à 18h
Hordain	Mairie	samedi 12 octobre	9h à 12h
Millonfosse	Mairie	mercredi 16 octobre	14h à 17h
Wallers	Mairie	mercredi 16 octobre	9h à 12h
Nivelle	Mairie	jeudi 17 octobre	9h à 12h
Wallers-Arenberg	Siège de la CAPH	jeudi 17 octobre	15h à 18h
Haulchin	Mairie	vendredi 18 octobre	14h à 17h
Denain	Mairie	Vendredi 18 octobre	9h à 12h
Saint-Amand-les-Eaux	Mairie	samedi 19 octobre	9h à 12h
Flines-lez-Mortagne	Mairie	mardi 22 octobre	9h à 12h
Raismes	Mairie	mardi 22 octobre	14h30 à 17h30
Escaudain	Mairie	samedi 26 octobre	9h à 12h
Saint-Amand-les-Eaux	Mairie	mercredi 30 octobre	14h à 17h
Denain	Mairie	mercredi 30 octobre	14h à 17h
Wallers-Arenberg	Siège de la CAPH	mercredi 30 octobre	14h à 17h

Le rapport d'enquête et les conclusions motivées de la Commission d'Enquête seront consultables pendant un an au Pôle Aménagement du Territoire et Développement Durable de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, aux jours et heures habituels d'ouverture du service et publiés sur le site internet de la CAPH et sur le site https:/www.registredemat.fr/plui-caph